

L'association sportive, Quels apprentissages?

Les spécificités de l'Association Sportive, un levier pour (re)penser l'école

Fabien GRACIA, agrégé d'EPS, Nantes Bernard LEBRUN, IA IPR, académie de NANTES

L'Association sportive (AS) d'un établissement scolaire est un dispositif pédagogique qui s'inscrit dans la dynamique éducative de l'école, en concourant à la réalisation des objectifs que se donne la Nation pour sa jeunesse: accès à la culture, citoyenneté socialisation, égalité des chances. Elle poursuit donc les mêmes objectifs pédagogiques que l'Éducation physique et sportive (EPS). Mais la manière dont elle se structure, son organisation pédagogique comporte nombre de spécificités qui la distinguent de la forme scolaire classique: les élèves s'y inscrivent de manière volontaire; elle s'organise sous une forme associative; elle offre la possibilité de formes de groupement des élèves différentes de la forme traditionnelle que représente la classe; elle propose des temporalités d'apprentissage qui ne sont pas celles de l'enseignement obligatoire; elle donne l'opportunité de rencontres et d'échanges avec d'autres établissements scolaires. L'objet de l'article est de réfléchir aux opportunités éducatives que cette forme d'organisation particulière permet de développer, il s'intéresse aux enjeux que ce dispositif pédagogique particulier, intégré dans l'Ecole, permet d'atteindre, et analyse également les limites et difficultés de cette spécificité.



S'inscrire à l' AS relève d'une adhésion volontaire de l'élève, d'une motivation forte pour l'activité physique choisie. Elle génère souvent une ambiance et une dynamique positive car se retrouvent ensemble pour pratiquer, des élèves qui ont décidé d'être là. Ainsi, la participation à l'AS se présente comme un moment au cours duquel les élèves ne vivent pas l'activité scolaire comme une obligation imposée par leur statut d'élèves, mais comme un temps sélectionné, une forme de respiration au sein même de l'école. Pour autant, malgré cette motivation initiale, l'AS n'est pas épargnée parfois par l'absentéismme ou le décrochage.



A partir du moment où la participation aux activités de l'AS est un acte volontaire, cela nécessite obligatoirement que ce qui s'y vit, répond aux besoins et aux aspirations des élèves. Ainsi au sein de l'AS, la question du sens, c'est à dire de l'adéquation entre ce qui est proposé et les attentes se pose. Bien sur, les élèves n'ont pas les mêmes envies et motivations. Néanmoins, ce qui leur est commun est l'envie de progresser dans les rôles qu'ils occupent et de pouvoir accéder à d'autres fonctions, jusqu'alors même pas imaginés. S'interroger sur les différents profils d'élèves de l'établissement est un premier niveau de diagnostic pour offrir une formation adaptée et ajustée à leurs caractéristiques initiales tout en leur permettant de s'ouvrir à des domaines et des responsabilités nouvelles. Même si la rencontre, la compétition portée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) reste un axe de possibles et un champ d'expérimentation des rôles, les marges de liberté sont bien plus grandes que dans le cadre ordinaire. De fait, l'AS constitue un espace d'innovations pour les enseignants, pour amener, tous les élèves à progresser et à maintenir leur implication au sein de l'AS.

Ce modèle, construit sur l'adhésion et le volontariat comporte un risque : celui de ne susciter l'adhésion que des élèves sportifs, à l'aise dans l'activité qu'ils ont choisi de pratiquer et, par symétrie, de ne pas attirer les élèves en décrochage physique ou scolaire, si la « logique sportive » prévaut toujours. Le risque de maintenir cette approche unique, conduit à une forme d'entre soi et en contradiction avec les visées d'émancipation et de rencontre. Ainsi renverser la logique, s'appuyer sur la construction des transformations des conduites motrices, des apprentissages sociaux constitue une voie, une stratégie porteuse. Ainsi, multiplier les formes de pratiques, de formats de rencontres centrés sur le rapport à soi, comme référentiel de progression, et la vie collective, comme porteuse de relations vitalisantes où chacun à une place, sont des voies possibles.



L'AS est organisée comme une association c'est-à-dire un ensemble de membres qui décide de manière démocratique des orientations collectives. Ce fonctionnement implique la désignation par les membres d'un certain nombre de rôles : président, trésorier, secrétaire, permettant sa gestion. D'autres rôles sont souvent incarnés par les élèves eux-mêmes : arbitre, coach, officiel, journaliste, favorisent la construction de compétences citoyennes, relatives au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « La formation de la personne et du citoyen ». Cette logique associative vise ainsi l'éducation à la démocratie, à la gouvernance collégiale qui permet aux élèves de décider par eux-mêmes des évolutions de leur AS, tout en répondant aux axes du projet d'établissement.

Les établissements scolaires dans lesquels les élèves ont véritablement le pouvoir de décider de la gouvernance de l'AS sont encore peu nombreux. Cette timidité et ces difficultés à



s'organiser comme une véritable association se comprend au regard des hypothèses suivantes:

- A l'école, la parole instituante de l'élève est peu écoutée. L'institution scolaire en France ne construit pas ses modalités d'organisation ni ses modalités de gouvernance au sein d'un établissement en accordant une place importance à la parole des élèves. Le système éducatif permet peu aux élèves eux-mêmes de contribuer aux choix relatifs aux propositions faites. Actuellement, ce sont les politiques qui, par le biais des programmes, l'équipe éducative par le biais des projets d'établissement et les enseignants par le biais de leurs cours, qui décident des contenus et des orientations à donner. L'idée selon laquelle les élèves eux-mêmes peuvent y participer semble encore actuellement iconoclaste et utopique.
- Par ailleurs, les enseignants sont frileux quant à perdre cette forme de pouvoir que représente la possibilité d'être les concepteurs et les maîtres d'œuvre des choix pédagogiques proposés au sein des établissements scolaires.

L'éducation à la démocratie repositionne l'enseignant dans sa vision de penser sa pratique à l'AS, non plus comme un cheminement linéaire axé principalement sur le versant moteur comme une construction motrice et sociale de l'élève. Ainsi, la logique de « consommation » se transforme en une logique de formation d'un élève physiquement et socialement éduqué. Il s'agit de lui apporter les contenus pour une implication, un investissement à se positionner, à s'impliquer, à communiquer, à écouter l'autre, à décider,... qui s'aborde, non pas en le laissant-faire, mais en l'accompagnant, en le guidant dans ce partage de pouvoir. Le fonctionnement associatif d'une AS, constitue donc un levier pour que les élèves apprennent, expérimentent ces notions fondamentales par la régulation, la mise à disposition d'aides et de ressources. Aussi, associer les élèves aux responsabilités du bureau de l'AS, réunir ce bureau aux moments-clés annuels, y associer des délégués-élèves des différentes activités présentes à l'AS sont des réalisations concrètes qui vont dans ce sens, tout comme leur permettre de prendre des responsabilités diverses dans des situations où ils vivent des expériences corporelles ouvertes au temps présent et variées, qui sont de véritables occasions d'être en contact aux autres.



Dans le cadre de la scolarité obligatoire, le fonctionnement classique est celui du regroupement des élèves par classe. A l'AS, une myriade de formes de groupements sont possibles au quotidien, lors des entraınements, mais aussi via les rencontres interétablissements : mixité, non-mixité, inter-génération, rencontres lycées professionnel - lycée général, élèves d'ULIS - élèves non ULIS... Cette suite de propositions dessine des opportunités de brassages et des perspectives éducatives. De prime abord, ces formes de



groupement ont davantage l'air de ressortir de la tradition liée à l'activité pratiquée que d'une réelle volonté éducative.

En cirque, en voile, l'inter-génération et/ou la mixité sont des allants de soi, tandis qu'en futsal et en handball, les catégories d'âge et la non-mixité sont le plus souvent la règle, pour des raisons de sécurité. Ces fonctionnements extrascolaires semblent s'imposer et se maintenir à l'AS, sans qu'ils répondent pour autant aux objectifs éducatifs visés. Faut-il nécessairement démixer en futsal et proposer de l'intergénérationnel en voile ? Les filles seraient-elles si peu rapides balle au pied qu'elles ne pourraient jouer avec les garçons ? Ce démixage non assumé pédagogiquement ne confirme-t-il pas les stéréotypes sexués¹ contre lesquels il faut lutter ? En voile, quelles chances de victoires ont des élèves de 12 ans qui affrontent des camarades de 14 ans forts de leur expérience ? Le risque n'est-il pas de dégouter les plus jeunes ? Doivent-ils pratiquer pendant 4 ans pour avoir une chance de gagner ? Parallèlement, l'A.S. peut être aussi un espace de pratique qui instaure des regroupements extrêmement homogènes. Les élèves peuvent s'exprimer à leur niveau et se faire plaisir parce qu'ils sont avec des camarades de niveaux proches. La non-mixité proposée dans le cadre de l'AS peut permettre aux uns de ne pas avoir à sur jouer la virilité et aux unes de s'exprimer sans s'exposer à la domination sociaux-sexuée des premiers. L'originalité des formes de regroupement propre à l'AS relève parfois plus prosaïquement du hasard des inscriptions. Telle année, le nombre d'inscrites ne permet pas de constituer une équipe complète. Faut-il leur dire de renoncer à s'inscrire à l'AS ou leur proposer de pratiquer avec les garçons ? Au-delà des contingences liées aux effectifs, à l'AS, les formes de groupement, plus souples que la forme « classe » qui prévaut à l'école obligatoire, sont des opportunités éducatives, à condition de les penser et de les porter comme telles.

Cela induit des formes originales possibles dans le cadre scolaire et permettant de faire vivre des relations à soi, aux autres et à l'environnement singulières. Les équipes mixtes en badminton, natation ou athlétisme, incluant parfois un élève en situation de handicap, ou des élèves d'âges différents lors de rencontres cycle 3 ou encore lors de regroupements avec le lycée de secteur, le recherche d'équipes dites intergénérationnelles avec un élève de cycle 3, un autre de cycle 4 et un de lycée sont aussi une solution, pour faire se croiser les expériences et les responsabilités, lors d'une animation en escalade par exemple, ou lors d'une course à pied en relais. L'absence de contraintes permet d'imaginer de multiples possibilités, dont l'objectif est de chercher à créer du lien entre les jeunes, à les faire s'adapter à une situation jamais vécue, à les faire se rencontrer et communiquer. L'As est donc un véritable terrain d'innovations de regroupements originaux.



L'originalité de l'AS s'exprime dans la variété des formes de groupements, mais également dans la variété des temporalités. Au triptyque heure / séquence d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) / année qui caractérise la structuration de l'enseignement obligatoire, l'AS oppose une multitude d'organisations temporelles conséquence de la liberté offerte aux équipes et aux professeurs. Ainsi, existe des AS organisées sur des temps de 45

nov n° 25,000 EPS 14

¹ BOURDIN (Y.) « Stéréotypes filles-garçons et pratiques enseignantes : agir pour une mixité positive vers la réussite de tou.te.s », 1^{er} Journée académique égalité filles - garçons de Nantes du 18 octobre 2017, Introduction, Espace pédagogique site académie de Nantes, égalité filles - garçons, femmes hommes dans le système éducatif

min le midi, de 1h30 le soir ou de 2, 3 heures le mercredi quand ce n'est pas 6-7 heures en cas de rencontre inter-établissement. Tous ces temps qui font la quotidienneté des AS inscrivent à nouveau celles-ci dans un « à côté » de l'école obligatoire. En effet, au-delà des formats horaires variés, tous les temps cités ci-dessus sont des temps où, habituellement, il n'y a pas classe. Il y a là une rupture symbolique qui participe de la spécificité de l'AS et de ces potentialités éducatives. En venant à l'AS, l'élève sait qu'il ne vient pas en cours. Cela l'amène parfois à avoir une disponibilité nouvelle à même de lui permettre de prendre des initiatives spontanées et/ou accompagnées, initiées par le professeur. Des élèves arbitrent, s'échauffent, gèrent un tournoi, préparent des affiches pour la prochaine rencontre sans même que l'enseignant n'intervienne directement, grâce à une forme d'enseignement mutuel inter-élèves, qui se perpétue d'année en année.

Un autre atout éducatif de l'AS réside dans la dynamique à long terme, sur plusieurs années, qui s'instaure régulièrement autour d'un professeur, une APSA, un groupe d'élèves. Parmi ceux-ci certains arrivent, d'autres partent, d'autres encore reviennent parfois, mais toujours un noyau d'élèves porte la continuité de la vie de la section de l'AS. Les règles de vie de cette section se transmettent de gré à gré comme une évidence. Ici l'éducation entre pairs croise l'éducation professeur-élèves. Le professeur s'appuie sur ce noyau pour le responsabiliser autour des questions d'organisation, de tutorat technique, tactique... pour transmettre. Cette temporalité à la fois hors temps scolaire et longue, produit des formes de sociabilité particulières entre élèves et, entre élèves et professeurs. Lorsque qu'un professeur suit, accompagne, fait progresser un élève ou un groupe d'élèves pendant toute une année, pendant plusieurs années les relations interpersonnelles revêtent une épaisseur qui se retrouve rarement dans le cadre scolaire de la classe. Intégrée à cette épaisseur temporelle s'ajoute une qualité des relations élèves-professeurs d'autant plus vraies qu'elles ne sont pas biaisées par la forme scolaire, et particulièrement par la pression évaluative de l'école, le contrôle, la note, même si celle-ci tend à évoluer positivement², qui aseptise le dialogue professeur-élève. Chacun est alors dans une forme de conformité aux rôles sociaux qu'impliquent les statuts de professeur et d'élève et qui se cristallise autour des temps d'évaluation. Un dernier élément participe d'une temporalité propre à l'AS, celui du cycle des compétitions et des rencontres.



La rencontre, la compétition, le plus souvent provoquée à l'initiative de l'UNSS est un moment fédérateur, celui qui permet de se projeter, l'horizon de la pratique pour nombre d'élèves. C'est, notamment pour les nouveaux, l'aventure à travers la découverte d'un nouveau lieu, d'une nouvelle ville dans laquelle le groupe se rend en car. Le pique-nique pris ensemble participe de la cohésion de groupe. La compétition c'est souvent une aventure collective forte, une expérience culturelle marquante. Cependant, lorsque cette rencontre prend une forme compétitive, elle peut aussi être une forme d'exclusion de ceux qui ne peuvent pas participer parce que le nombre de participants est limité

700 nov n° 2508 EPS 14

 $^{^2}$ IA-IPR de l'académie de Nantes, « évaluation », Espace pédagogique Education Physique et Sportive, site académie de Nantes, décembre 2015

par les règles définies par l'UNSS, par le nombre de places dans le car, par le matériel et les installations disponibles. Qui décide qui part ? Selon quels critères ? Comment faire quand il y a 13 élèves, mais qu'il faut constituer des équipes de 4 ? Parfois, les professeurs s'arrangent avec les règlements pour favoriser la participation du plus grand nombre et constituent des équipes bigarrées, incomplètes, mixtes, intergénérationnelles, interétablissements. Derrière le bricolage destiné à permettre à tous de jouer par-delà les règlements, se cache des vertus éducatives : les mixités sociales, sexuées, géographiques... issues de la créolisation des équipes participent d'un vivre ensemble traduit en actes, en relations sociales, en pratiques physique partagées.

Toutefois, ces arrangements ont leurs limites. Ils peuvent être sources de tension parfois, entre professeurs et pour un même professeur. Si l'objectif est de se qualifier, le respect d'un règlement partagé est nécessaire. Lorsque ce règlement fixe un effectif pour une équipe, il devient nécessaire de sélectionner les élèves. Lesquels ? Les meilleurs ? C'est logique dans une perspective de qualification. Pourtant, ce ne sont peut-être pas ceux-là qui auraient le plus besoin de vivre l'expérience de la compétition. Ici, se dessine une possible divergence d'attentes entre les élèves et le professeur : les premiers peuvent viser, avant tout, la qualification, y compris certains prêts à sacrifier leur temps de jeu pour permettre à l'équipe de gagner, quand le professeur peut se fixer comme objectif la participation de tous. Certes, il est possible de confier d'autres rôles aux élèves non sélectionnés, arbitre, coach, journaliste... Autant de rôles passionnants, enrichissants, mais qui ne peuvent être uniquement des rôles adoptés par défaut, comme lot de consolation à l'absence du rôle de pratiquant. Les choix se font selon les caractéristiques des élèves ou l'enjeu du résultat de la compétition.

Paradoxalement, alors que dans les cours d'EPS sont proposées des formes de pratiques scolaires qui mettent l'accent sur la nécessité de définir des règles adaptées au niveau des élèves, aux objectifs visés, au fond culturel de l'activité, à l'AS, cette démarche n'est pas toujours la règle. Pourquoi régulièrement, en 6ème, en 5ème le volley³ est abordé en proposant des situations de 1 contre 1 et de 2 contre 2 pendant qu'à l'AS les benjamins jouent en 4 c 4 ? Cette réflexion autour des règles de jeu traverse également la formation des Jeunes Officiels (JO). Les matchs sont difficilement arbitrables pour un JO, car les règles sont peu, mal connues des joueurs et encore moins appliquées, par ignorance, par manque d'expérience. Il est plus facile d'arbitrer un match d'expert que de débutants, car les débutants ne savent pas jouer, ne respectent pas ou ne connaissent pas les règles. L'application stricte des règles peut engendrer un jeu haché par un arbitrage qui joue le jeu de l'application des règles. En outre, les élèves s'accusent mutuellement de triche alors que probablement ils ne connaissent pas les règles tout simplement parce qu'ils n'ont pas tous eu le temps, l'expérience pour se les approprier, tout simplement parce que le système de règles proposées ne leur est pas adapté. Le sport scolaire peut et doit accepter de s'affranchir des règlements fédéraux ou même des directives de l'UNSS nationale pour que se construisent à l'échelle des districts et des établissements des formes de pratiques originales adaptées aux attentes et aux besoins des élèves. Les pratiques d'arbitrage partagées entre arbitre novice et arbitre plus affranchi et également entre arbitre novice et enseignant d'EPS sont des axes à développer, tout comme le partage de règles. L'éducation à l'observation est alors primordiale et ciblée sur une conduite

-

particulière : observer qu'un critère est plus aisé pour s'initier à l'arbitrage, se partager les espaces à observer ou encore le fait d'accompagner les élèves est fondamental.

Par ailleurs, les contextes locaux de chacun des établissements peuvent induire des disparités importantes de niveau entre équipes venant d'établissements différents. Ainsi, dès les premières rencontres, celles des échelons district ou interdistrict, des équipes constituées essentiellement de débutants peuvent être opposées à des équipes d'experts. Si la logique sportive et compétitive prévaut, alors, les rencontres s'organisent tout de même dans ce format ou une équipe peut écraser une autre, avec comme conséquence une absence de plaisir et d'épanouissement pour les joueurs des deux équipes. Or, en EPS, dans un souci d'équité (perspective éducative), mais également d'intérêt ludique (perspective motivationnelle) et de possibilités de progrès des élèves (perspective didactique), est recherché un rapport de force équilibré. Il s'agit alors de développer des rencontres entre établissements proches, hors du calendrier UNSS de secteur pour engager les élèves dans des rencontres compétitives plus adaptées et plus conviviales, sans but de sélection, en attendant leur progression.

Finalement pour des rencontres qui ne sont pas sélectives pour la poursuite d'un championnat, l'obstacle à lever consiste à accepter, pour les enseignants, et certains élèves, de prendre de la distance avec la logique sportive traditionnelle qui conduit à la sélection et la hiérarchisation entre les établissements pour favoriser l'épanouissement de tous les élèves qui participent à la rencontre, en assumant ces mélanges d'équipes, ces handicaps consentis qu'ils mobilisent dans le cadre de l'EPS obligatoire. L'obstacle n'est pas technique ni didactique, la bascule nécessite simplement d'envisager ces rencontres dans le cadre du sport scolaire comme devant permettre l'épanouissement de tous les élèves et non la promotion de tel ou tel établissement. L'idée est bien de conserver l'échéance qui mobilise, qui dynamise l'aventure collective tout en envisageant la rencontre, la compétition selon des formes, des règles qui permettent à un maximum d'élèves (et de professeurs) de s'y retrouver parce que ces formes, ces règles sont porteuses des enjeux de formation de l'EPS, de l'AS : l'équité, la justice sociale, la participation de tous, l'épanouissement de tous e la recherche d'excellence.



Grâce aux spécificités de l'AS, les équipes et les professeurs peuvent compléter, enrichir et viser d'une manière originale les enjeux éducatifs que l'école s'efforce de développer dans son cadre classique, celui d'un enseignement obligatoire relativement uniforme, structuré par des programmes qui s'imposent à tous, dans lequel les adultes sont les décideurs et les élèves les bénéficiaires d'un enseignement dont ils ne partagent pas la gouvernance. Les AS invitent le monde scolaire à réinterroger la question du sens et de la motivation pour les apprentissages, la question de la temporalité des apprentissages, la question des formes de groupement, la question de l'ouverture d'un établissement vers l'extérieur, mais surtout la question du statut de l'élève, de la place accordée à sa parole et des pouvoirs dont il dispose au sein de l'école. Les logiques pédagogiques, dont les AS sont porteuses, conduisent à se demander : comment faire en sorte que les innovations inhérentes dépassent les perspectives liées aux activités physiques et interrogent la



place de l'élève dans le système éducatif dans son ensemble ? Les AS sont donc des espaces pédagogiques un peu iconoclastes qui suggèrent que l'École est capable de s'ouvrir, de se doter de structures plus flexibles, et d'accorder davantage de place et de pouvoirs aux élèves.

	CADRE DE MISE EN LIGNE
Titre	Les spécificités de l'Association Sportive, un levier pour (re)penser l'école
Résumé	L'organisation d'une Association Sportive, avec sa libre participation, sa temporalité spécifique et son fonctionnement associatif interroge la logique de l'organisation scolaire.
Mots clés	e-novEPS14, partie, Gracia, Lebrun,
Indexations complémentaires	
Date de référence	30 / 01 / 2018
Type de document	Texte
Discipline	EPS, Toutes disciplines scolaires
Vignette	idea)
Ressource	
Ressource associée	BOURDIN (Y.) « Stéréotypes filles-garçons et pratiques enseignantes : agir pour une mixité positive vers la réussite de tou.te.s », 1 ^{er} Journée académique égalité filles – garçons de Nantes du 18 octobre 2017, Introduction, Espace pédagogique site académie de Nantes, égalité filles – garçons, femmes hommes dans le système éducatif IA-IPR de l'académie de Nantes, « évaluation », Espace pédagogique Education Physique et Sportive, site académie de Nantes, décembre 2015
Signature	Fabien GRACIA Bernard LEBRUN
	Demara LEDRON
Filtres	

Infos pédagogiques	Logique de l'organisation scolaire
	niveau : tous niveaux
	contexte d'usage : milieu professionnel